

# Inquiétude concernant la qualité de la formation prégraduée et postgraduée

Réponse du président de la Commission interfacultés médicale suisse à la lettre parue dans le BMS no 34/2004 du 18 août 2004

Genève, le 2 septembre 2004

Madame la Présidente, Messieurs le Présidents,

Par la présente, j'accuse réception de votre lettre adressée à la Commission interfacultés médicale suisse (CIMS) et vous en remercie très chaleureusement. Son contenu a fait l'objet d'une discussion générale lors de la séance du 30 juin 2004 de la CIMS.

Sur le fond, la CIMS partage pleinement vos préoccupations. Les Facultés de médecine suisses ont exprimé, dès le début des années 1990, qu'une réforme de leur curriculum devenait une nécessité. Cette prise de conscience s'est exprimée dans un Rapport de la CIMS intitulé «La réforme nécessaire des études médicales en Suisse» qui a été remis en mars 1996 à la Conseillère fédérale Ruth Dreifuss.

Il n'est pas exagéré de dire que ce rapport et les réformes majeures déjà en œuvre ou en voie d'élaboration dans plusieurs Facultés de médecine ont joué un rôle important dans la mise en route du projet de loi sur les formations médicales universitaires. Les thèses développées par la Commission présidée par le Prof. Fleiner ont mis en avant les éléments permettant d'éviter les écueils du passé, notamment les freins empêchant l'adaptation continue de la formation médicale à l'évolution des connaissances et des besoins de la société.

Les thèses ont montré qu'il fallait tenir compte des éléments suivants, parfois difficile à concilier:

- respecter l'autonomie et l'originalité de chaque Facultés de médecine, c'est-à-dire accepter la notion que les réformes pourraient être différentes dans les Facultés de médecine suisse;
- s'entendre sur un but commun à atteindre;
- s'entendre sur le moyen d'atteindre ce but et sur le contrôle de qualité;
- favoriser la mobilité des étudiants.

L'élaboration du projet de loi sur les professions médicales universitaires s'est déroulée peu après le début effectif des réformes en Suisse et a conduit la CIMS et les Facultés de médecine à in-

troduire des changements et à mettre en route des projets pilotes permettant de réaliser les développements suivants:

- élaboration d'un catalogue des objectifs de la formation médicale pré-graduée (actuellement en vigueur);
- autonomie des Facultés via un contrôle de qualité des filières par un processus d'accréditation (un exercice d'accréditation pilote a été effectué);
- contrôle du «produit fini» par le biais d'un examen final fédéral commun<sup>1</sup>;
- élaboration de directives pour améliorer la qualité de l'examen final écrit par le Comité directeur des examens fédéraux et la CIMS (actuellement en vigueur);
- organisation du curriculum des Facultés de médecine en modules dotés de crédits ECTS pour permettre la mobilité des étudiants (en vigueur dans plusieurs Facultés).

L'ampleur de la tâche qu'a représenté une réforme de la formation médicale pour une Faculté de médecine et les hôpitaux auxquels elle est associée se mesure aux éléments suivants:

- Il s'est agi de modifier des modes de raisonnement et des habitudes, voire, parfois, d'interférer avec l'image personnelle de très nombreux enseignants à tous les niveaux de la formation pré-graduée.
- Les structures administratives des Facultés étaient à l'origine souvent mal adaptées aux exigences politiques d'un tel changement (durée trop brève des décanats, moyens administratifs centraux insuffisants). Ce problème a été amélioré notamment grâce à la création d'un Collège des Doyens et des vice-doyens responsable de l'enseignement des Facultés de médecine suisses.
- Aucune Faculté de médecine suisse n'était dotée d'un support pédagogique professionnel (toutes les Facultés ont actuellement une Unité pédagogique).
- L'absence de politique de valorisation de l'enseignement au niveau des promotions et des nominations orientait la motivation des individus vers la recherche ou les soins plu-

1 Des tests pilotes d'un examen oral standardisé (EOS) et d'un examen clinique objectif structuré des compétences clinique (ECOS) ont eu lieu à Genève et à Berne en 2004, grâce à un subside de l'OFSP et de la Fondation Horten. Les examens pilotes ont bien fonctionné; des rapports seront publiés prochainement dans le Bulletin des médecins suisses.

Correspondance:  
CIMS  
Secrétariat  
c/o FMH  
Elfenstrasse 18  
CH-3000 Bern 16

- tôt que vers l'enseignement (en voie de correction).
- Enfin il faut souligner, en général, l'absence d'incitations politiques et financières pour ces réformes<sup>2</sup>.

Vous comprendrez donc que les Facultés de médecine suisses souhaitent, tout comme vous, poursuivre l'indispensable amélioration de ce qu'elles ont mis en place sur le plan pédagogique *dès le début de la formation pré-graduée*, à savoir:

1. rapprocher l'enseignement de la pratique médicale sur le terrain;
2. mieux intégrer les disciplines de base et les disciplines cliniques pour favoriser l'apprentissage de la résolution de problèmes;
3. favoriser le développement de l'esprit critique, les capacités de synthèse et de démarche scientifique en général;
4. mettre en valeur les aspects sociaux, éthiques et communautaires;
5. intégrer les notions de gestion des ressources et des coûts de la santé;
6. développer le savoir-faire et le savoir-être;
7. développer chez l'étudiant l'autonomie dans l'apprentissage (*life-long learner*);
8. former les formateurs sur le plan pédagogique!

La CIMS souhaite donc très fermement, comme vous, l'entrée en vigueur d'une loi sur les formations médicales universitaires qui définisse un cadre légal adapté aux réformes en cours, tout en ménageant la possibilité d'adaptations continues de ces réformes. Elle souhaite donc que le projet de loi qui sera soumis aux chambres corresponde toujours, sur le fond, au projet présenté après la procédure de consultation.

Toutefois, il est important de souligner que la CIMS et les Facultés de médecine ne considèrent pas comme des éléments négatifs certaines des évolutions souhaitées par le monde politique et universitaire.

Sensibles à la possibilité de créer, dans le cadre des postulats de la Déclaration de Bologne, de nouvelles filières menant possiblement à des métiers nouveaux, les Facultés de médecine se

sont récemment déclarées prêtes à adapter leurs filières selon le modèle Bachelor/Master. Elles restent néanmoins conscientes que leur rôle principal reste la formation des médecins. Pour cette raison elles s'opposent fermement à un modèle d'enseignement commençant par un Bachelor en «life sciences» pures et dures. En revanche, la notion de filières permettant d'orienter certains de nos étudiants en médecine vers la recherche fondamentale et la recherche clinique semble hautement souhaitable pour préparer une relève académique compétitive sur le plan international. De même, il peut être parfaitement envisageable de donner accès aux études de médecine, *moyennant des modules d'adaptation*, à des étudiants titulaires d'un Bachelor en sciences. La CIMS a créé un groupe de travail chargé de faire des propositions en ce sens. Un premier rapport présenté lors de la séance du 30 juin 2004 a montré que les Facultés de médecine étaient prêtes à faire des efforts considérables. Mais la CIMS a estimé indispensable d'évaluer soigneusement la faisabilité de ces projets et la planification de leur mise en œuvre. En effet, ces adaptations de doivent pas déstabiliser les réformes déjà mises en place et, par là même, la formation de nos futurs médecins.

En vous remerciant encore très vivement pour votre intervention et de votre soutien, je vous adresse, Madame la Présidente, Messieurs le Présidents, mes salutations les meilleures.

*Prof. Charles Bader, Président de la CIMS*

#### Copie

- Le Conseiller fédéral Pascal Couchepin, Président du Département fédéral de l'intérieur;
- Le Secrétaire d'Etat Charles Kleiber;
- La Conférence des directeurs de la santé;
- La Commission pour la sécurité sociale et la santé du Conseil national et du Conseil d'Etat;
- Prof. Thomas Zeltner, Directeur de l'OFSP;
- Dr René Salzberg, Président du Comité directeur des examens fédéraux;
- Dr Jacques de Haller, Président de la FMH.

<sup>2</sup> Pour comparaison, Harvard Medical School a pu construire *de novo* un immeuble sur son campus pour son «new pathway». Huit facultés de médecine des USA ont partagé un subside de La Robert Wood Johnson Foundation s'élevant pour chacune jusqu'à 2,5 millions \$ sur quatre ans pour développer des réformes le plus souvent bien moins significatives que ce qui a été réalisé en Suisse. A titre de comparaison, Genève, pour une réforme plus conséquente, a reçu en tout Fr. 150 000.– de l'OFSP et de l'ASSM pour sa réforme.